

1^{ère} Division Feeder plus de 55 Ans

6, 7 et 8 Octobre 2023

Lac du BOURDON - SAINT FARGEAU (89)



SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

Infos SITE et SECTEURS

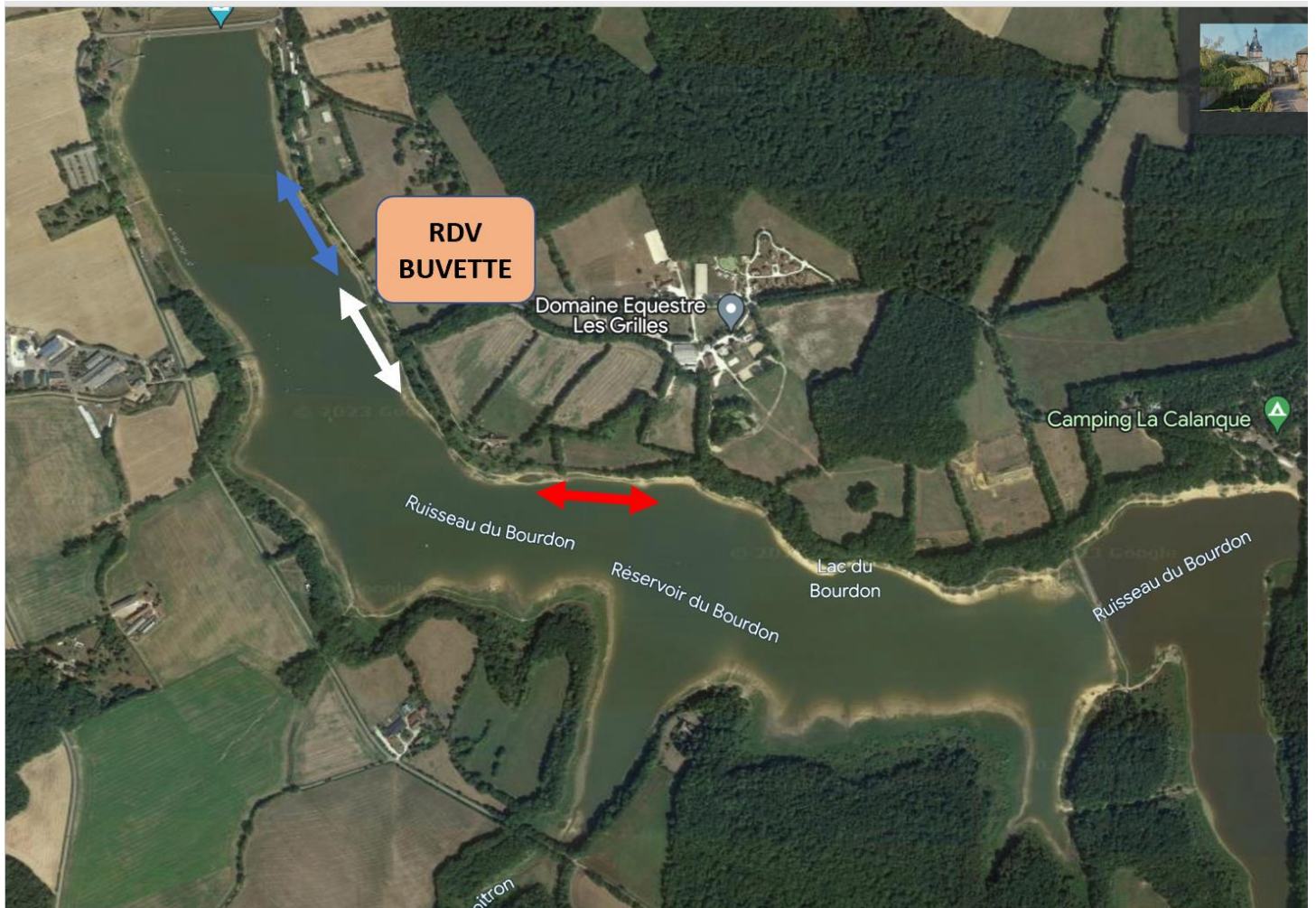
Poissons dominants | Gardon, Brème, Hybride et Chat

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Bleu → Chemin colonie	Latitude 49.98333 Longitude 2.06667	Non
Secteur B	Blanc → Chemin Buvette		Non
Secteur C	Rouge → Les sables		Non

Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms
Truite	25cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent – Rapide – Violent
Secteur A	1 et 2,5 M	Nul à Moyen
Secteur B	1 et 2,5 M	Nul à Moyen
Secteur C	1 et 2,5 M	Nul à Moyen

Plan des secteurs



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	4,60 Mètres	
Amorce	12 litres	Terre comprises
Esches totales	2,5 litres	
Fouillis	½ litre	
Vers de vase	¼ litre	Compris dans le fouillis
Vers de terre	½ litre	Entiers

HORAIRES

	Vendredi	Samedi	Dimanche
Rendez-vous	7H00	7H30	8H00
Tirage au sort	7H30	8H00	
Entrée dans les box	8H30	8H30	8H30
Début des contrôles (*)	9H30	9H30	9H30
Amorçage	10H20	10H20	10H20
Début de la manche	10H30	10H30	10H30
5 minutes	15H25	15H25	15H25
Fin de la manche	15H30	15H30	15H30
Palmarès			17H00

(*) : Les Esches devront être présentées dans des boîtes mesures fermées, sans maintien du couvercle.

Les quantités d'esches étant supérieures à 2 litres, celles pour l'hameçon seront comprises dans cette quantité, exceptées les esches aquatiques (dans l'eau) et les terreaux pour escher (dans de la terre).

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Vendredi	Oui	Le long de la berge au milieu du parcours proche du chemin	Latitude 49.98333 Longitude 2.06667
Samedi		Idem	
Dimanche		idem	
Palmarès		Sur place	

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Frédéric LINARD	06 60 69 70 64	flinard@ffpsed.fr
Forfait	Frédéric LINARD	06 60 69 70 64	flinard@ffpsed.fr
Président CD 89	Christian LELOUP	03 86 62 07 74	
Responsable local	Olivier DEMUS	06 73 07 17 13	

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Règlement particulier

2 Bourriches : → 1 pour les poissons blancs

→ 1 pour les poissons chats

Prévoir une installation dans l'eau à hauteur de botte.

Remise à l'eau RAPIDE des poissons après la pesée sur la place du pêcheur.

Restauration et hébergements

Buvette et restauration pendant les 3 jours par l'APPMA locale

Pour l'hébergement

Contact direct avec l'office de tourisme De Puyssage-Forterre [03 86 74 10 07](tel:0386741007)